



Direction de l'Aménagement
et du Développement durable

Aménagement du parc Joly à Chassieu

Compte-rendu de l'atelier de concertation du 26 janvier 2017

Liste des participants :

Conseil de quartier Pergaud :

- Marie-Thérèse Bessette
- Etienne Poncin
- Thierry Cintrat
- Bérangère Boucher

Conseil de quartier Tarentelles :

- Mr Perez
- Claude Coiffier

Conseil de quartier Châtenay :

- Mr Saby

Collectif :

- Mme Rossi
- Mr Ray
- Mr Laurent

Conseil des sages :

- Marie-Noëlle Deseraud

Intervenants mairie de Chassieu :

- Françoise Gonachon
- Corinne Philibert

Rappel du déroulé de l'atelier :

Temps 1 : introduction

- . Accueil et rappel du cadre des ateliers
- . Synthèse et rappel des conclusions de l'atelier 1

Temps 2 : présentation du diagnostic et des premières propositions de projet

- . **Présentation synthétique du diagnostic**
- . **Présentation des premières orientations de projet, déclinées autour de 3 thèmes :**

Thème 1 : l'organisation interne du parc

> accès, répartition des programmes, chemins principaux et secondaires, éclairage éventuel

Thème 2 : les équipements du parc

> mobiliers, équipements, confort d'usage

Thème 3 : le parc et son rapport à la ville

> les lisières et les limites

Pour chaque thématique, une grille reprenant les éléments de projet proposés est distribuée aux participants. Cette grille leur permet d'émettre un avis sur les éléments proposés. Le présent compte-rendu est établi sur la base de la synthèse des commentaires émis par les participants sur ces grilles ainsi que sur la synthèse des échanges ayant eu lieu en séance.

Temps 3 : synthèse

Introduction générale : rappel des invariants

Il est précisé en préalable à la présentation que le parc sera clos (fermé par une clôture) et soumis à des horaires d'ouverture. Le parc sera donc fermé la nuit.

Il est rappelé l'ambiance générale attendue qui est celle d'un parc à consonance champêtre et naturelle.

Présentation synthétique du diagnostic et premières propositions de composition du parc

La présentation montre comment les caractéristiques existantes sur le secteur boisé (micro topographie, densité végétale et organisation des plantations ménageant des clairières propices à l'usage) sont étendues sur la partie ouest du périmètre (les anciens terrains de sport). L'objectif est d'appliquer au secteur ouest les qualités existantes sur le secteur boisé à l'est.

A cette organisation est superposé un travail important sur le traitement des lisières du parc pour :

- mettre à distance les usagers du parc des riverains et limiter tous les conflits d'usage
- qualifier le rapport du parc aux rues qui le cernent (rue du Maréchal Lyautey et chemin de l'Afrique). Les interfaces entre le parc et les futures opérations de logements au nord devront être définies lorsque les projets architecturaux seront connus (horizon printemps 2017).

La synthèse du diagnostic donne lieu à la réalisation d'un plan programme. Puis les premières propositions de répartition du programme, d'organisation du parc et d'aménagement sont présentées aux participants sous forme d'un débat autour des 2 thèmes précités.

Synthèse des échanges par thématique

Thème 1 : l'organisation interne du parc

> accès, répartition des programmes, chemins principaux et secondaires, éclairage éventuel

Sur la base de la présentation des premières propositions de projet, les échanges portent sur les éléments suivants :

Au sujet de la localisation des accès au parc

Proposition de deux accès principaux

L'ensemble des participants s'accordent sur la proposition de 2 accès principaux :

- . un au nord côté futures opérations immobilières
- . un au sud sur la rue du Maréchal Lyautey

L'idée d'associer quelques arceaux vélos à ces accès Nord et Sud retient également l'attention des participants.

Proposition de création d'un accès secondaire côté chemin de l'Afrique

De nombreux échanges ont lieu au sujet de la proposition d'un accès secondaire côté chemin de l'Afrique. L'objectif de la création de cet accès est d'offrir un lien le plus direct au parc aux riverains concernés.

Les représentants du collectif s'expriment majoritairement contre cette hypothèse, mettant en avant :

- . les impacts d'une entrée supplémentaire en terme de stationnement automobile, déjà saturé et parfois incontrôlé sur cette voirie (les usagers du parc n'auront-ils pas tendance à vouloir se garer au plus près de cette entrée secondaire ?)
- . la moindre efficacité des contrôles de police dans l'hypothèse d'un troisième accès
- . la faible distance à opérer depuis le chemin de l'Afrique pour rejoindre les accès principaux Nord et Sud
- . les nuisances que pourraient générer le passage des usagers via cette entrée secondaire sur les propriétés riveraines (bruit, dépose de déchets, etc.)

Les représentants des conseils de quartiers étaient eux plutôt favorables à la création de cette 3ème entrée.

--> sur ce sujet de création d'un accès secondaire chemin de l'Afrique, des échanges ont lieu. Proposition est faite de créer cet accès (portillon) et :

- . soit de tester les usages liés à son ouverture, et de le maintenir verrouillé si des désordres venaient à se produire
- . soit de le laisser fermer (le réservant aux stricts usages liés à l'entretien du parc) et de l'ouvrir dans quelques temps, quand les "bonnes" habitudes d'usages auront été prises.

Au sujet des chemins du parc

Proposition d'un chemin principal reliant les entrées Nord et Sud

L'ensemble des participants s'accordent sur la nécessité de créer un chemin principal qui connecte les entrées Nord et Sud du parc. Ce chemin s'apparente à un lien inter-quartier. Sa largeur ainsi que son revêtement devront être adaptés à sa pratique par les piétons et les cyclistes et répondre aux normes de l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Certains participants rappellent leur souhait que ce chemin nord-sud ne soit pas traité comme une grande ligne droite (ce qui pourrait notamment inciter à une vitesse excessive des cyclistes) mais demeure bien perçu comme une allée de parc où la priorité est donnée à la promenade et aux piétons.

Proposition d'une extension à ce chemin principal, autour des jeux pour enfants

Les participants valident également la création d'une extension à ce chemin principal (traitée dans un revêtement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite) qui, rattachée à une ou plusieurs aires de jeux, pourrait servir aux jeunes usagers pour le vélo ou la trottinette.

Proposition de création d'un chemin périphérique

Si l'ensemble des participants valident la proposition de créer un chemin qui offre une boucle sur les franges extérieures du parc, la finalité des usages de ce chemin reste à déterminer.

Si les usages sont dédiés à la promenade et à la course à pied alors un traitement "champêtre" du revêtement peut être proposé. Si ce chemin doit être accessible à tous et offrir un certain niveau de confort alors son revêtement devra permettre le passage des poussettes, des personnes à mobilité réduite, etc.

Ce point n'est pas tranché en séance et devra être mis en perspective avec le cadre technique et financier de l'opération.

Proposition de création de cheminements secondaires

Ces chemins permettent de connecter entre eux la grande boucle périphérique et les chemins principaux. Il est proposé qu'il soit traité de façon champêtre (type chemin enherbé / simplement tondu).

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarques particulières.

Au sujet de l'éclairage du parc

L'ensemble des participants s'accordent sur le fait qu'il est nécessaire d'éclairer le parc, pour pouvoir en profiter pleinement y compris en période hivernale et pendant les horaires d'ouverture. Plusieurs propositions sont faites, en matière de périmètre à éclairer à l'intérieur du parc.

Proposition d'éclairer uniquement l'axe Nord-Sud et ses abords immédiats

Le chemin principal (axe Nord-Sud) étant à considérer comme un lien inter-quartier, son éclairage apparaît indispensable aux participants, pour des pratiques confortables et sécurisées y compris en période nocturne.

Les concepteurs précisent qu'il ne sera pas compliqué de tirer un ou plusieurs mâts aux abords de cet axe pour éclairer par exemple une aire de jeux.

Proposition d'éclairer l'axe Nord-Sud et son extension

Le chemin qui boucle autour des jeux pourrait également être éclairé, pour permettre un usage optimal de cet espace tout au long de l'année.

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarques particulières.

Proposition d'éclairer l'axe Nord-Sud, son extension et le chemin périphérique

Des échanges ont lieu entre les participants au sujet de l'éclairage du chemin périphérique. Les débats portent :

- sur la nécessité ou pas d'éclairer ce chemin selon les types d'usages attendus
- sur les différentes possibilités de l'éclairer : balisage par bornes ou éclairage par mâts d'éclairage

Ce point n'est pas tranché en séance et devra être mis en perspective avec le cadre technique et financier de l'opération. Néanmoins certains participants insistent sur le fait que si un arbitrage financier devait être fait leur préférence va vers une densité végétale plus importante plutôt que vers l'éclairage de ce chemin périphérique.

Au sujet de la répartition générale des programmes

Proposition d'un espace "nature et biodiversité" côté secteur boisé

Cette proposition est validée par les participants.

Proposition d'un espace jeux accolé au chemin principal

L'objectif d'une implantation d'une aire de jeux à proximité immédiate de l'axe Nord-Sud est de pouvoir bénéficier de l'éclairage mis en place sur ce chemin principal et de permettre l'usage des jeux tout au long de l'année.

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarques particulières.

Proposition d'un espace jeux dans la clairière champêtre de l'espace boisé

L'objectif d'une implantation d'une aire de jeux côté espace boisé est de profiter de l'ombrage déjà offert par les arbres existants et de permettre l'usage du parc, et des jeux dès les premières années de mise en service du parc, alors même que les arbres plantés côté ouest ne bénéficieront pas d'une maturité suffisante pour offrir l'ombrage nécessaire.

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarques particulières. Seul un participant s'exprime de façon défavorable à cette hypothèse.

Proposition d'un espace de prairie polyvalente accolé au chemin principal

Il est proposé de laisser un espace "libre" en cœur de parc, pour permettre des usages diversifiés : jeux de ballon, pique-nique, repos, regroupements, etc.

Le fait de préserver un espace ouvert aux dimensions généreuses permet notamment aux usagers de pouvoir jouer au ballon sans qu'il soit nécessaire de faire exister dans le parc un espace connoté "terrain de sport".

Cette proposition est approuvée par les participants.

Thème 2 : les équipements du parc

> mobiliers, équipements, confort d'usage

Au sujet des éléments de mobilier urbain

Des illustrations de référence de mobilier urbain sont présentées aux participants, regroupées selon 2 grandes typologies :

- les mobiliers "rustiques" avec un usage majoritaire du bois brut ;
- les mobiliers "urbains" connotant aux éléments que l'on rencontre usuellement sur l'espace public.

Les débats portent à la fois :

- sur la possibilité de faire cohabiter ces deux familles de mobilier (le rustique à l'Est sur le secteur boisé et le caractère plus urbain à l'Ouest) ou sur la préférence à avoir pour une gamme de mobilier unique sur l'ensemble du parc
- sur les besoins à anticiper en matière de confort d'usage. Il est notamment rappelé que le parc devra être un lieu de promenade et de repos aussi pour les plus anciens (présence renforcée par le programme prochainement construit en limite nord du parc) qui devront y trouver un mobilier adapté.

Les participants s'accordent sur le fait que l'emploi d'un vocabulaire "rustique" unique sur tout le parc est préférable mais que ces éléments devront intégrer les objectifs de confort d'usage, notamment pour les assises.

Au sujet des aires de jeux

Les participants mettent en avant la nécessité de créer des aires de jeux :

- dédiées plutôt aux enfants (2-6 ans et 6-10 ans) qu'aux adolescents (qui pourront profiter de l'espace de prairie polyvalente pour les jeux de ballon par exemple)
- dont les éléments de mobilier respectent l'identité champêtre du parc (structures bois / esprit nature).

Un participant rappelle la demande d'un représentant du Conseil Municipal des Jeunes de trouver dans le parc un "parcours sportif et ludique".

Cette demande est entendue mais devra être confrontée :

- à la faisabilité de son insertion dans le parc, eu égard à la présence des autres programmes (ne pas faire doublon avec les aires de jeux)
- aux arbitrages financiers et aux priorités à donner.

Au sujet des équipements spécifiques

Proposition d'un espace pour jouer aux boules / à la pétanque

La possibilité de jouer à la pétanque dans le parc n'est globalement pas remise en cause par les participants. Certains précisent néanmoins qu'il n'est pas nécessaire ni souhaitable de créer un véritable terrain mais plutôt un espace dont le revêtement de sol pourrait permettre ce type de pratique.

Proposition de création d'un théâtre de verdure

Cette demande avait été formulée lors du premier atelier de concertation et est confirmée par les participants. Là encore, les formes et matériaux usités devront s'inscrire dans l'identité champêtre voulue pour le parc.

Au sujet du confort d'usage

Proposition de création de quelques structures d'ombrage dans les clairières accolées au chemin principal

Pour palier au manque d'ombre pendant la période de développement des arbres plantés sur le secteur ouest, il est proposé d'installer des structures type pergolas / abris ou ombrières dans les clairières.

Cette idée est retenue par les participants qui font part de leur préférence pour une structure de pergola.

Implantation de fontaines à boire

Proposition est faite d'installer une ou plusieurs fontaines à boire pour que les usagers bénéficient d'un point d'eau sur le parc.

Les participants s'accordent sur le fait qu'une seule fontaine pourra répondre aux besoins et qu'elle pourrait être placée en position centrale, à équidistance des différents lieux d'usage et points de passage.

Une participante fait remonter la demande de l'installation de sanitaires publics. Il est répondu que cet élément n'a pas été prévu dans le programme initial, que cela représente un poids financier important (à l'investissement mais aussi au fonctionnement).

Thème 3 : le parc et son rapport à la ville

> les lisières et les limites

Au sujet du traitement des limites du parc

Proposition de création de lisières végétales doublées de systèmes de clôture simple et rustique type ganivelle pour créer une mise à distance entre le parc et les habitations riveraines.

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarques particulières.

Proposition de ménager ponctuellement des vues depuis les voies publiques (Chemin de l'Afrique et rue du Maréchal Lyautey) vers le cœur du parc.

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarques particulières.

Proposition d'un traitement de la limite par une grille de type parc sur la rue Lyautey, le chemin de l'Afrique et la limite nord.

Cette proposition est validée. Certains participants rappellent la nécessité d'une hauteur minimale de 1,5 mètre pour que la grille joue réellement son rôle de clôture.

Des échanges ont lieu sur les possibilités de contrôler les accès au parc, notamment vis-à-vis des deux-roues motorisés.

Proposition d'un traitement de la limite par une clôture rustique en limite ouest

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarques particulières mais une participante fait remonter la demande des habitants dont les propriétés sont mitoyennes sur la limite Ouest du parc de remplacer le muret + filet pare-ballons existant par un mur. Cette demande est entendue mais il est précisé que le traitement de cette limite devra, au même titre que les autres, favoriser les perceptions d'un parc champêtre.

Poursuite des échanges

Des échanges ont lieu sur le sujet du rôle écologique et pédagogique à jouer par le parc : étiquetage, nichoirs, etc. Les concepteurs de BIGBANG précisent que la pose de nichoirs fait appel à des connaissances avifaunistiques précises et qu'il serait intéressant de se rapprocher d'associations compétentes (LPO ou autre) pour définir :

- quelles espèces d'oiseaux sont susceptibles de trouver refuge dans le parc
- quels types de nichoirs sont adaptés à leurs besoins
- dans quels types de végétaux et à quelle hauteur il faut les implanter, etc.

Les concepteurs précisent par ailleurs que la définition de la palette végétale s'attachera à intégrer cet objectif écologique, et que les espaces de lisières soustraits à l'usage car permettant une mise à distance avec les riverains, seront particulièrement propices à l'accueil de la biodiversité.

Un étiquetage des arbres est également envisageable, pour valoriser la diversité du patrimoine végétal en présence.

Suites à donner

De manière générale, toutes les propositions présentées dans le cadre de ce deuxième atelier participatif ont pour objet de consolider le programme de l'opération, et notamment ce qui relève des usages du parc.

Ces premières propositions seront à mettre en perspective avec le cadre technique et financier qui s'impose au projet. La phase d'avant-projet qui s'amorce doit permettre de vérifier la faisabilité de ces éléments et d'en préciser les contours esthétiques, techniques et économiques.

La présentation de l'avant-projet finalisé, intégrant ces éventuels arbitrages, se fera lors d'une réunion publique prévue à la fin du printemps 2017.